



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/191
4 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 4 MARS 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 16 et le 28 février 1997, l'aviation américaine, britannique et française a continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins de surveillance et de provocation. Des indications détaillées figurent en annexe.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès des États concernés pour qu'il soit mis un terme à ces agissements, qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations terrorisent la population civile et causent des dommages aux biens publics et privés. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple par suite des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Détails concernant les violations commises entre le 16 et
le 28 février 1997

1. Région nord : 82 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages irakiens survolés : Mossoul, Irbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya, Zakho, Aïn Sifni, Aqra, Badouch.
2. Région sud : 606 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages irakiens survolés : Al-Qorna, Al-Kout, Nassiriya, Samawa, Roumaytha, Salmane, Bassiya, Joulayba, Artawi, Amara, Jabayech, Al-Lassaf, Al-Hay, Al-Hamza, Bassora, Najaf, Achbija, Souq ach-Choyoukh, Al-Halla, Taqtaqana, Diwaniya.
3. Un avion de reconnaissance américain de type TR-1, volant à 600 km/h et à 20 000 mètres d'altitude, a violé l'espace aérien de la République d'Iraq à 13 reprises; après avoir survolé la région sud, il est reparti en direction du Koweït.
4. Le 18 février 1997, à 10 h 14, des appareils de combat américains ont franchi le mur du son au-dessus de la ville d'Om-Qasr (gouvernorat de Bassora).
